

Michel Casevitz

Chronique étymologique

Quand une ville change de nom

Au cours de l'histoire, une ville qui change de nom est signe de révolution. Quand Constantinople (« Ville de Constantin », ville fondée par Constantin sur le site de l'ancienne Byzance, est devenue en 1923, sous la République dirigée par Atatürk (1881-1938) qui succéda à l'Empire ottoman en 1920, Istanbul (nom provenant du grec byzantin *Eis tèn polin*, signifiant « en ville), le lien de la ville-capitale avec l'histoire de l'empereur Constantin et de sa prétendue donation à l'Église chrétienne a été rompu. Plus encore, en 1923, la capitale a été changée et, d'européenne, elle a été située en Asie (en Anatolie, à Ankara).

Plus près de nous, nous avons du mal à situer la bataille, décisive, de Stalingrad – qui eut lieu de juillet 1942 à février 1943, date de la capitulation des Allemands sous le commandement du maréchal Paulus (1890-1957) : l'ancienne ville de Tsaritsyne, au Sud-Ouest de la Russie, fondée en 1589 au confluent de la Volga et de la rivière Tsaritsa et dont le nom n'a, paraît-il, rien à voir avec les tsars mais provient de la forteresse *Sary su* (= Rivière jaune en tatar), est devenue Stalingrad en 1925 après la révolution bolchevique de 1917 et après la mort de Lénine (1870-1924), une fois le pouvoir de Staline devenu primordial. Pour nous, à l'Ouest, la bataille est restée de Stalingrad, comme elle le fut pendant la guerre, bien que la ville fût devenue en URSS Volgograd en 1961, sous N. Krouchtchev, qui tente de déstaliniser le pays et ce nom lui est resté après l'écroulement de l'URSS en 1991. Notre station de métro parisien, au nord de la capitale, est restée « Stalingrad », station de la ligne 2, voisine, via « Jaurès », de « Colonel Fabien », du nom d'un héros de la 2^{ème} Guerre mondiale, né Pierre Georges (1919-1944), célèbre pour avoir, le premier, assassiné en 1941, à « Barbès-Rochechouart » un officier allemand).

Voici maintenant une nouvelle ville qui va changer son nom. Ici, c'est signe d'une révolution économique : au Québec, en Estrie (région administrative avoisinant les Etats-Unis), la région comprend une petite région autour de deux villes, Asbestos et Thetford Mines, dans la municipalité régionale de comté (MRC) qui porte aujourd'hui le nom des Appalaches, après avoir été MRC de l'amiante, minéral aujourd'hui banni.

En effet, la ville d'Asbestos porte le nom anglais de l'amiante : en grec ancien, l'adjectif verbal composé, avec premier terme négatif α-, ἄσβεστος,-ος, -ον signifiait

«inextinguible, qui ne peut s'éteindre» ; le mot est attesté en poésie depuis Homère, - il y en a dix exemples dans l'*Iliade*, 4 dans l'*Odyssée* : il y est employé pour une flamme, pour un cri, pour une renommée, pour un rire, une ardeur «que rien ne peut éteindre» - ; la prose tardive l'a aussi employé (Philon, Plutarque, etc.). Le mot a été transcrit tel quel en latin : *asbestos*, -i, masculin, d'où en français (à partir du 12^{ème} siècle), *asbeste* (masculin), désigne le minéral (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, 37, 146), le neutre *asbeston*, -i, signifie un tissu incombustible, qui servait de mèche pour les lampes à huile (Varron, *Langue Latine*, 5, 131), le neutre *asbestinum*, -i, désignant un fil d'asbeste (Pline, *op.cit.*, 19, 20). Adjectif épithète de *lapis*, *asbestos* désigne l'amiante chez saint-Augustin (*Cité de Dieu*, 21, 7, 1). Éminent philologue, auteur en 1978 d'une thèse consacrée à *La métallurgie des métaux non ferreux dans l'Antiquité gréco-romaine*, R. Halleux, dans sa très éclairante communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, «Techniques et légende de l'amiante dans l'Antiquité et au Moyen Âge [Note d'information]», *Comptes rendus des séances de l'Académie [CRAI]*, 154^e année, n° 1, 2010, p. 383-390), pense que la lampe dont parle Pausanias (*Périégèse*, 1, 26, 7), à mèche de lin de Carpasie [en Espagne], « qui est le seul lin que le feu ne dévore pas » (trad. Pouilloux, éd. de la CUF, 1992, Belles Lettres) pense que la mèche est faite d'une variété d'asbeste, l'amiante, matériau fibreux incombustible : « ce qui ne peut s'éteindre » est devenu « ce qui ne peut prendre feu (puisqu'on n'a jamais à l'éteindre) ».

En français, quand on n'est pas du métier, c'est le mot *amiante* (masculin mais souvent employé comme féminin) qui sert de mot usuel. Le *Trésor de la Langue française* informatisé (TLF) le définit ainsi : «Substance minérale blanche ou grisâtre à fibres souples et incombustibles, constituée par un silicate de calcium et de magnésium uni à une faible dose d'albumine. Synonyme : *papier fossile*.» Le mot provient de l'adjectif verbal composé grec ἀμύαντος, -ος, -οῦ, mot existant dans la langue classique, dérivé, avec α privatif en premier terme, du radical du verbe μιάνω « souiller » (cf. en français le nom *miasme*) ; il signifie «qui ne peut être souillé » et épithète du masculin λίθος « pierre », il désigne l'amiante comme « pierre incorruptible, imputrescible » (chez Dioscoride, 1^{er} siècle apr. J.-C.). Via le latin *amiantus*, -i substantivé au masculin (Pline, *op. cit.*, 36, 199), il est attesté en français dès le 16^{ème} siècle.

L'amiante devint en 1900 un produit important dans l'industrie du bâtiment quand un ingénieur eut l'idée de le mélanger au ciment : le fibrociment, isolant, incombustible, devint indispensable et fit la fortune de la région d'Asbestos. Sa toxicité (c'est un cancérigène, car les fibres se dispersent dans l'atmosphère) fut reconnue au milieu du siècle dernier et il

fallut *désamianter* de nombreux bâtiments. On se rappelle un engagement de J. Chirac, Président de la République, en juillet 1996, assurant qu'à la fin de cette année, il n'y aurait plus d'étudiants à Jussieu (universités Paris VI et Paris VII), puisqu'il fallait procéder au plus vite au *défloccage* : on ne prévoyait pas que le chantier serait si important et durerait autant d'années. C'est en 1997 que l'amiante fut totalement interdite, au grand dam de l'industrie québécoise, qui ne consentit à l'abandon de l'activité minière qu'en 2012. Et c'est en octobre 2108 que le gouvernement du Canada interdit, à compter du 30 décembre de cette année, « l'importation, la vente et l'utilisation d'amiante, ainsi que la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de produits qui en contiennent. » (résumé d'articles récents publié le 11 janvier 2019 par le Centre d'expertise et de référence en santé publique [INSPQ], qui fait partie de l'Institut national de santé publique, Québec). L'utilisation des résidus miniers n'est pas concernée par cette interdiction.

Aujourd'hui, l'épopée, plutôt la tragédie, de l'amiante est bien terminée : la ville d'Asbestos vient d'annoncer qu'elle va changer de nom (voir *La Presse+*, journal montréalais en ligne, le 2 et le 3 décembre 2019). Le maire ne sait pas encore quel nom sera choisi, il n'a pas de préférence, mais ce qui lui importe, c'est de faire oublier l'heureux temps où l'amiante était source de richesse. Nécessité économique, le changement de nom pourrait donner un nouvel élan à la ville et à toute sa région.